



**28, rue du Docteur Bouret**  
(Direction, secrétariat et classes élémentaires)  
20 bis, rue Boissonnet (classes maternelles)

**59700 Marcq-en-Barœul**

☎ : **03.20.98.64.26**    📠 : **03.20.45.93.90**

✉ **viemonstchristophe@gmail.com**

✉ **secretariatstchristophe@hotmail.fr**

**<http://www.ecolesaintchristophe.fr>**

Monsieur X. VIÉMON, CE  
à tous les parents d'élèves de l'école

Marcq-en-Barœul, le 26 août 2021,

Madame, Monsieur, Chers parents,

**Puissent ces temps de vacances avoir contribué à un repos salubre et des forces renouvelées...**

**En toute transparence, veuillez trouver ci-dessous le protocole sanitaire en vigueur au 25/08/2021 :**

*« Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la rentrée se fera dans le respect des règles sanitaires.*

*4 niveaux ont été définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles.*

*Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour les différentes échelles territoriales (département, académie, région, national) et de l'évolution des mesures prises dans les autres secteurs d'activité.*

*En fonction de la situation épidémique des territoires, le passage d'un niveau du protocole à un autre pourra être déclenché au niveau départemental, académique, régional ou national afin de garantir une réponse rapide, adaptée et proportionnée. »*

**Nous serons en niveau 2 (jaune), en accueil présentiel pour tous, limitation brassage et maintien des mesures renforcées.**

- *Adaptation et bon sens, pour viser une vie scolaire « normale » de tous dans le respect des gestes barrière (nettoyage des mains, aération et nettoyages réguliers...)*
- *Tous les adultes au sein de l'établissement portent le masque en permanence en intérieur.*
- *Port du masque en intérieur pour les élèves des classes élémentaires (pas de masque pour les élèves scolarisés en maternelle.). Pas de masque en extérieur.*
- *Accès des parents « limité » mais qui ne doit pas empêcher l'accueil des familles dans l'école.*
- *Garderies, études, cantines, réunions parents/enseignants possibles avec masques.*  
*Pas de « pass sanitaire » exigé à l'entrée.*
- *Sorties et voyages scolaires possibles*
- *Cours de récréation divisée en zones*
- *Horaires des établissements qui pourraient être modifiés en fonction de l'évolution sanitaire (entrées, sorties, pause méridienne)*
- *Les autorités préfectorales peuvent modifier, amender, ajouter...*

# ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

## PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li> <li>• Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation des regroupements importants</li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			

Comme en fin d'année dernière (durant la période de niveau 2 – jaune) :

- les ASEM ouvriront les grilles de l'école maternelle à 8 heures 50 et les fermeront à 9 heures. Les parents (masqués) déposeront rapidement les enfants et ressortiront aussitôt
- J'ouvrirai la porte bois sur site élémentaire (sous le tunnel) à 8 heures 45 et la refermerai à 9 heures. Entrée échelonnée des élèves sur le quart d'heure pour une entrée directe en classe. Les parents ne rentrent jamais dans la cour le matin.

**C'est donc, comme d'habitude, résolument optimistes et joyeux, que nous accueillerons tous nos élèves le jeudi 2 septembre.**

- **Entrée des parents en maternelles ce jeudi 2 septembre entre 8 heures 45 (exceptionnellement au lieu de 8 heures 50) et 9 heures jusqu'à la porte de la classe.**
- **Entrée des élèves entre 8 heures 45 et 9 heures pour tous les élèves des classes élémentaires et entrée directe en classe.**
- **Entrée possible des parents de CP et CE1 dans la cour exclusivement ce jour de rentrée entre 8 heures 45 et 9 heures !**

- Reprise des garderies, cantines et études dès le jeudi 2 septembre.

**Les nouveaux élèves seront accueillis avec leurs parents le mercredi 1<sup>er</sup> septembre entre 15 et 17 heures pour faire connaissance avec les locaux et les enseignants.**

**Listes des classes affichées le 01/09 vers midi sur les fenêtres des classes de PS et de CE1.**  
(fenêtres donnant sur la rue et donc visibles de l'extérieur)

**Je souhaite une excellente année scolaire aux enfants, à leurs familles, à leurs enseignants et à tous ceux et celles qui contribueront quotidiennement à l'épanouissement de nos élèves.**

**Vous trouverez ci-dessous, d'ores et déjà, quelques dates importantes à noter sur vos agendas ainsi que quelques informations à garder précieusement.**

\* Je vous conseille de jeter un œil très régulièrement sur le site de l'école :

**<http://www.ecolesaintchristophe.fr>** Vous y trouverez régulièrement les informations utiles tout au long de l'année, les dates des événements, la plupart des circulaires transmises sur support papier ou envoyées par mail, les dates des vacances, des photos de sorties ou d'évènements...

\* **Les samedis 11 décembre 21 et 19 mars 22 seront « offerts aux familles ».**

Celles-ci seront invitées à rencontrer l'enseignant de leur enfant pour faire le point sur sa scolarité.

\* **La classe de neige des CM2 se déroulera du dimanche 09 au samedi 15 janvier 2022 à Samoëns. Celles des CM1 aura lieu du dimanche 6 mars au samedi 12 mars 22 à Combloux.**

\* Le vendredi 27 mai 22 n'est pas travaillé dans toutes les écoles de France afin de pouvoir bénéficier du Pont de l'Ascension.

\* Chaque établissement possède un enseignant référent pour la scolarisation des élèves porteurs de handicap. Le référent de notre établissement est Monsieur Luc BRUNIN dont voici les coordonnées :  
Tel : 06.23.90.22.18 Mail : luc.brunin@ddeclille.org

Vous pouvez également appeler le 0810 55 55 00, numéro azur d'aide handicap école.

\* Comme il était précisé dans le dossier de rentrée, **les enseignants et moi-même vous convions à une réunion d'informations pour présenter la classe de vos enfants.**

- La première partie (la plus brève), aura lieu dans la salle de réunions (derrière la salle de sport, en primaire), et vous permettra de faire connaissance avec les projets de l'OGEC et de l'APEL, d'aborder les grandes lignes du programme et les projets d'année ;

- la seconde partie aura lieu dans le local classe de votre enfant et portera sur « la carte d'identité » et le fonctionnement de la classe. Port du masque bien évidemment.

*Dans la mesure du possible, il serait souhaitable que chaque élève soit représenté.*

*Nous vous demandons, expressément, par contre, **de ne pas emmener vos enfants** à ces différentes réunions ; Ils n'ont pas à entendre ce qui sera dit aux familles et aucun système de garde n'est prévu.*

**Les parents séparés ou divorcés auront la gentillesse de prévenir leur ex-conjoint même si cette circulaire a été envoyée par mail à tous les parents.**

Classes	Enseignantes	Dates des réunions de classe
PS A	Mme Virginie TORRIS	vendredi 24 septembre à 18 h 30
PS B	Mmes Anne LE GALL et Océane THIBAUT (Mme Lolita POLLET)	
MS A	Mme Marie DEMATHIEU (et Mme Lucile GREGOIRE)	vendredi 10 septembre à 18 h 30
MS B	Mme Marion CORNUEL	
<u>MS-GS</u>	Mme Anne-Sophie VERMEULEN	

<b>MS-GS</b>	Mme Anne-Sophie VERMEULEN	<b>vendredi 17 septembre à 18 h 30</b>
<b>GS A</b>	Mmes Anne OUILLE et Chantal LONGLE	
<b>GS B</b>	Mme Claire RAVAUT	
<b>CPA</b>	Mme Valérie MARMUSE	<b>mardi 7 septembre à 18 h 30</b>
<b>CP B</b>	Mme Gislhaine BELLEVRAT	
<b>CP C</b>	Mme Céline MAYAUD	
<b>CE1A</b>	Mme Romy PERNET (Mme Caroline MATTON)	<b>jeudi 16 septembre à 18 h 30</b>
<b>CE1 B</b>	Mmes Nicole LEMAIRE et Priscilla GAMOT	
<b>CE1 C</b>	Mme Hélène LEPLUS et Mr Vianney VERKRUSSE	
<b>CE2 A</b>	Mme Sarah SOENEN	<b>mardi 14 septembre à 18 h 30</b>
<b>CE2 B</b>	Mmes Laura SNYKERQUE et Audrey DESTAILLEUR	
<b>CE2 C</b>	Mme Marjorie BOUXIN	
<b>CM1 A</b>	Mme Audrey HOT (Mr Robin TOUMIT)	<b>Jeudi 23 septembre à 18 h 30</b>
<b>CM1 B</b>	Mme Frédérique CRAUWELS	
<b>CM1 C</b>	Mme Pascale LE FOULGOC	
<b>CM2 A</b>	Mme Isabelle TRUFFIN	<b>Jeudi 9 septembre à 18 h 30</b>
<b>CM2 B</b>	Mme Audrey VERVELLE	
<b>CM2 C</b>	Mme Manon AVEZ	

\* Il me semble que tous les PAI (avec ordonnance et médicaments) n'ont pas été donnés à l'école. Merci de nous les faire parvenir au plus tard le jour de la rentrée.

\* Si vous ne l'avez pas fait fin juin-début juillet, il est encore possible d'inscrire au **catéchisme** les élèves scolarisés du CE1 au CM2 **le mardi 7 septembre de 16 heures à 18 heures, les mercredi 8 et samedi 11 septembre de 9h30 à 12 heures à la salle Jean Leclerc à l'arrière de l'église du Sacré-Cœur.**

Contact : **Chantal Ferrari** (animatrice en pastorale) 06 33 68 30 56 chantalferrari59@gmail.com

- Si votre enfant est en CE1 : c'est le temps de l'éveil à la foi. 5 rencontres auront lieu le samedi matin à St Jean du Quesne, de 9h45 à 11h30. La présence d'un parent ou d'un grand-parent est indispensable pour accompagner l'enfant.
- Si votre enfant est en CE2 : il suivra un parcours intitulé : « Dieu fait pour nous des merveilles ». Le caté a lieu le mercredi matin ou le samedi matin, pendant 1 heure. Votre enfant se retrouve en petite équipe de 7 ou 8 enfants avec un parent qui accepte d'animer l'équipe.
- Si votre enfant est en CM1 ou CM2, il suivra un nouveau parcours intitulé : « Dieu dans nos vies ». Comme pour les CE2, le caté a lieu mercredi et samedi matin. ( 20 rencontres dans l'année, d'une durée d'une heure)

Les premières communions ont lieu en général au cours de la deuxième année de caté, c'est-à-dire en CM1 ou en CM2. L'inscription se fait en même temps que l'inscription au caté. **Elles auront lieu le jeudi de l'Ascension (26 mai) et le week-end du 19 juin.**

Le baptême des enfants d'âge scolaire : L'enfant est en équipe de caté et prépare son baptême et sa première communion au cours de la deuxième année de caté.

L'éveil à la foi des tous-petits : Les tout-petits (enfants de 4- 5 -6 ans) peuvent découvrir avec d'autres la richesse de vie de Jésus. Si vous souhaitez vous investir dans ce projet, contactez Chantal Ferrari au 06 33 68 30 56 ou par mail [chantalferrari59@gmail.com](mailto:chantalferrari59@gmail.com). Les modalités, le rythme des rencontres, le choix des thèmes... seront définis ensemble.

Le caté- dimanche : Si vous souhaitez accompagner vos enfants dans la démarche de la catéchèse, un temps de catéchèse familiale (à la place du caté hebdomadaire) est proposé un dimanche matin par mois, de 9h30 à 12H30, avec la messe à st Vincent de 11h30 à 12h30). La présence d'un parent est nécessaire ; tous les enfants sont accueillis de la maternelle aux CM2)

Les messes familiales : vous serez invités à venir en famille aux messes familiales qui ont lieu une fois par mois à Saint Vincent à 11h30 **les 10 Octobre, 21 novembre, 12 décembre, 9 janvier, 6 mars, 3 avril et 8 mai.**

**Les 3 temps de célébration de l'année auront lieu les vendredi 17 Septembre à Saint Paul, mercredi 5 mars (Cendres) et samedi 4 juin (fête de fin d'année du caté).**

\* De très nombreux manuels ont été achetés pour les classes élémentaires. Merci de les recouvrir avec du plastique transparent sans coller de scotch dessus et de les maintenir en bon état. De nombreux travaux ont été effectués ces dernières années et l'école n'a jamais été aussi bien entretenue. Merci de bien vouloir demander aux enfants de la garder propre et de ne pas la dégrader !

Oui, la circulaire est longue mais je souhaitais que vous ayez rapidement un maximum d'informations en une seule fois pour éviter plusieurs messages.

Peut-être avez-vous encore quelques questions sur la rentrée ou sur l'année scolaire à venir, n'hésitez donc pas à relire les documents envoyés fin juin par mail ou à joindre Madame Martine BIOLLEY, secrétaire comptable, au 03.20.98.64.26 ou par mail à [secretariatstchristophe@hotmail.fr](mailto:secretariatstchristophe@hotmail.fr) ou à moi-même sur ce numéro ou par l'intermédiaire de [viemonstchristophe@gmail.com](mailto:viemonstchristophe@gmail.com)

**Conscient des adaptations dont nous devons tous faire preuve et des aléas d'une situation changeante, qui sont devenues les caractéristiques de ces dernières années, mais ravi de vous retrouver, j'adresse à vos enfants tous mes vœux de bonne et heureuse année scolaire et vous assure, Madame, Monsieur, chers parents, de mon entier dévouement.**

Xavier VIEMON, Chef d'établissement